

## **Modifications réglementaires concernant le site du domaine Leduc (ancienne scierie Leduc)**

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement aux zones 65105Ha et 65112Ha, R.C.A.6V.Q. 347 (secteur de l'avenue Lapierre et de la rue Auguste-Renoir).

---

### **Activité de participation publique**

#### **Consultation écrite**

##### **Date et heure (ou période)**

Du 16 au 22 mai 2024

##### **Lieu**

Formulaire en ligne

##### **Activité réalisée à la demande du :**

Conseil de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

---

### **Projet**

#### **Secteur concerné**

Arrondissement de la Haute-Saint-Charles, quartier Neufchâtel Est–Lebourgneuf, secteur de l'avenue Lapierre et de la rue Auguste-Renoir.

#### **Description du projet et principales modifications**

Le Domaine Leduc consiste en un nouveau développement en cours de construction. Il est situé au nord-ouest de l'intersection de l'avenue Lapierre et de la rue Auguste-Renoir.

L'ancienne scierie étant fermée, l'aménagement d'écrans visuels ceinturant notamment la piste cyclable n'est plus requis. De plus, la présence de réseaux souterrains et d'un lien d'urgence de même que la nécessité d'aménager un bassin de rétention dans le cadre du projet rendent impossible l'aménagement d'écrans visuels. Les futurs propriétaires pourront choisir la façon d'aménager leur terrain et d'y créer l'intimité qu'ils désirent.

Il est également souhaité d'offrir la possibilité aux futurs occupants des jumelés d'aménager un second logement dans leur habitation.

### **Modifications réglementaires proposées**

Le projet du Domaine Leduc se trouve dans deux zones contiguës, soit les zones 65105Ha et 65112Ha. Pour permettre au projet d'aller de l'avant, des modifications réglementaires sont nécessaires :

- Retirer l'obligation d'aménager des écrans visuels dans ces zones;
- Autoriser un maximum de deux logements par bâtiment;
- Retirer l'obligation d'aménager une clôture de 2 m dans la bande tampon.

Ce règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

### **Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec**

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=685>

---

## **Participation**

### **Conseiller municipal :**

Steeve Verret, conseiller du district électoral de Lac-Saint-Charles—Saint-Émile

### **Personne-ressource :**

Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

### **Coordination de la consultation :**

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

### **Participation sur la page Internet du projet**

- Personne n'a apporté de commentaire ou posé de question.
- 

## **Questions et commentaires du public**

Aucun commentaire ou question.

---

## **Prochaines étapes**

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles et au conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles.

---

## Réalisation du rapport

### Date

23 mai 2024

### Rédigé par

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications